

Saint-Denis : il y a 10 ans, débutait la longue lutte des habitant.e.s du 48 rue de la République

Le 18 novembre 2015, suite à l'assaut anti-terroriste, les habitantEs du 48 rue de la République sont évacués de leur immeuble rendu inhabitable et amenés au gymnase Maurice Baquet. Après avoir vécu l'enfer pendant de très longues heures au milieu des tirs et de l'explosion, les habitant.e.s, dont 4 ont été blessés par balle, sont pour la plupart d'abord emmenés au commissariat pour être interrogés. Le soir, une fois réunis au gymnase, on leur annonce qu'ils vont être dispersés dans des hôtels aux quatre coins de l'Ile de France, sans information sur la durée de cet hébergement ni de leur devenir après.

Les habitant.e.s décident alors de ne pas quitter le gymnase et contactent le DAL. S'en suit une très longue lutte pour ce qui aurait du aller de soit : leur relogement, leur régularisation, leur considération et la reconnaissance de leur statut de victimes. Les habitant.e.s ont du créer l'« Association DAL des victimes du 48 » affiliée au DAL, et multiplier les mobilisations :

- Un an après, suite à l'occupation de la Basilique de Saint-Denis, la Préfecture a régularisé les habitant.e.s du 48.
- Deux ans après, suite au rassemblements devant le quai d'Orsay, le secrétariat d'aide aux victimes du terrorisme, le ministère de la justice, les habitant.e.s ont pu être considérés comme victimes et indemnisés. La caractérisation en victime du terrorisme a fait l'objet d'une décision de justice ultérieure.
- Près de trois ans après, suite à de nombreux rassemblements devant la mairie, la Préfecture, l'installation de tentes devant l'immeuble 2 ans après l'assaut alors qu'1/3 seulement des habitants étaient relogés et que 5 personnes avaient été mis à la rue de leur hôtel, et l'occupation avec d'autres sans abris et le DAL du gymnase Roquépine à Paris près de l'Elysée, les habitant.e.s ont été relogé.e.s.

Pour tout cela, les habitant.e.s ont du se battre, l'absence de considération dont ils ont été victimes est sidérante, le mépris à leur égard est révoltant.

La solidarité des habitant.e.s du quartier, associations, syndicats de Saint-Denis a, elle, été au rendez-vous et a permis de faire de l'école un refuge, d'organiser une soirée de soutien au Théâtre Gérard Philippe, de créer une exposition, de se rassembler devant l'immeuble, d'être présent.e.s à chacune des étapes de la lutte des habitant.e.s.

Le DAL salue la lutte longue mais victorieuse des habitant.e.s du 48 et demande à ce qu'elle serve d'exemple et qu'enfin, la loi garantisse effectivement à toute personne évacuée de son logement d'être relogée.

Saint-Denis, le 16 novembre 2025,
Droit Au Logement - DAL Plaine Commune

